

Délibération

n°77-2025

26 novembre 2025

MISSIONS FACULTATIVES – Convention d'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Arc Energies Maurienne » au service de médecine préventive.

Séance du : 26 novembre 2025

Date de la convocation : 14 novembre 2026

Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE

Secrétaire de séance : Chantal GIORDA

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 15

▪ Collège des affiliés : 13

Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Nathalie FONTAINE, Chantal GIORDA, Yannick LOGEROT, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 2

Alexandre GENNARO, Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 12

▪ Collège des affiliés : 9

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Yannick AMET (pouvoir à Jean-Maurice VENTURINI)
François DUNAND (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GARIOUD (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Christian RAUCAZ)
Sylvie SELLERI (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Martin NOBLECOURT)

▪ Collège spécifique : 3

Michelle BRAUER (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Georges CAGNIN)
Christian GRANGE (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)

Etaient présents ou représentés : 27

Nombre de votants : 27

Était absent : 1

▪ Collège des non affiliés : 1

Thibaut GUIGUE

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD Directeur général

Carole MONTALI Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités

Virginie GELOTTIER Chargée d'appui aux collectivités

1/3

DELIBERATION N° 77-2025

MISSIONS FACULTATIVES – Convention d'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Arc Energies Maurienne » au service de médecine préventive.

Par délibération du 29 janvier 2020, le conseil d'administration a autorisé le Président à signer une convention d'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Arc Energies Maurienne » au service de médecine préventive du CdG73. L'effectif à surveiller par le service de médecine préventive du CdG73 s'établit à 4 agents sous statut droit du travail.

Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction. Par conséquent, celle-ci arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

Par lettre du 22 octobre 2025, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Arc Energies Maurienne » a sollicité le renouvellement de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le Président à signer avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Arc Energies Maurienne », la convention d'adhésion au service de médecine préventive, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le projet de convention d'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Arc Energies Maurienne » au service de médecine préventive,

APPROUVE l'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Arc Energies Maurienne » au service de médecine préventive du CdG73 pour assurer le suivi médical de ses agents,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Arc Energies Maurienne », la convention d'adhésion à son service de médecine préventive, à compter du 1^{er} janvier 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 26 novembre 2025
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,



Fabrice PANNEKOUCKE